

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
18 juin 2019

Faisant suite à l'examen du 18/06/2019, la CNEDiMTS a adopté le projet d'avis le 18/06/2019.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDTRONIC France SAS informe la Commission qu’à la date du 1^{er} juillet 2019 elle arrêtera la commercialisation des références d’extensions pour électrodes de stimulation cérébrale détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code	Intitulé	Références à radier
3493084	STIMULATION CÉRÉBRALE, MEDTRONIC, ACTIVA, KINETRA, EXTENSION	7482-25, 7482-40, 7482-51, 7482-66, 7482-95, 7482A-25, 7482A-40, 7482A-51, 7482A-66 et 7482A-95, 7483-51
3456367	STIMULATION CÉRÉBRALE, MEDTRONIC, ACTIVA, SOLETRA, EXTENSION	7482-25, 7482-40, 7482-51, 7482-66, 7482-95, 7482A-25, 7482A-40, 7482A-51, 7482A-66 et 7482A-95, 7483-51

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l’article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif